

Délibération n°2025-004

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres

En exercice	Présents
-------------	----------

15	11
----	----

Date de

Convocation	Affichage
-------------	-----------

12/03/2025	12/03/2025
------------	------------

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Jean-Marie ROMMELAERE, Marie-Andrée MAHIEUX

Procuration : Marianne DRIEUX donne pouvoir à Maryse DEVROË, Jean – François REBIER donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE

Excusé :

Absent : Tanguy HERREMAN, J.F. LAMS

Secrétaire de Séance : ROMMELAERE Jean-Marie

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

SUBVENTION ACCORDEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le vote d'une subvention de 4000.00 € au Centre Communal d'Action Sociale de STEENE.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2025 à l'article 657362 « subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement de la subvention ci – dessus.

Nombre de suffrages exprimés :
Votes pour : 11
Votes contre :
Abstention : 2

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le 27 MARS 2025

et publication,

le

ou notification

du 27 MARS 2025

Le Maire,
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance
Jean-Marie ROMMELAERE

